canadien, mourut à quatre heures et demic. On diminua nos rations à une demie livre de pain et un quartron de lard par jour.

lerie

lieu-

onlet

mort

jus-

irt et

fort

Mes-

toine

nuit,

Guy

mery

pagné

major

111018,

memi

st qu'il

vec un

c deux

treize

e, ceni

es dra-

a Si-

tué ni

st bien

le fort

mman-

najor

fort 10

garni

étoient

à con-

ient la

tort de

x pier-

de qua-

: pour-

u suns

officier

29 Oct.—Le vingt-neuf octobre, Messieuts Makaye et Monin avee vingt volontaires sortirent du fort, au petit jour pour aller à la découverte au camp de l'ennemi. Ils firent un prisonnier qui rapporta que le général Guy Carleton avoit voulu faire une descente à Longueuil mans qu'il avoit été repoussé et que M. Montgomery espéroit, par le moyen des secours, des vivres, munitions et artillene qu'il avoit trouvés dans le fort Chambly, prendre les forts de St Jean sous pen.

ler Nov.-La feu continua tonjours de part et d'autre à l'ordinaire, mais le premier novembre à 9 heures du matin l'ennemi découvrit une nouvelle batterie qui avoit été masquée jusqu'alors, faite en bas de nos forts, et commencèrent un fen des plus violents, lequel dura sans relâche jusqu'à quatre heures après midy. Il fut tiré par l'ennemi huit cent quarante coups de canon et cent vingt tombes. Pendant ce fon, il y ent plusieurs personnes de blessées après quoi M. Montgomery envoya anx forts un parlementaire, avec le nommé Lacoste, pe.ruquier à Montréal, qui fut fait prisonnier dans l'affaire de Longneuil, avec une lettre adressée au major Preston conçue en ces termes:

"Monsteur,—C'est avec le plus grand regret du monde que je vois une troupe aussi vaillante et de si bons patriotes si obstinés à répandre leur sang et à défendre une place qui n'est point soutenable par aucun endroit. J'ai appris par un de vos déserteurs que vous perdiez vos

munitions et vos instruments de guerre, une telle conduite pourroit n'e forcer dans la suite à jurer devant mon armée que je serois excusable des extrémités auxquelles se pourroient porter mes soldats. Faites je vous prie vos réflexions à ce suiet."

Le capitaine Stron retourna avec le parlementaire pour demander une suspension d'armes jusqu'au lendemain à midy.

2 Nov:-Le deux de novembre, le capitaine William, de l'artillerie, fut au camp ennemi avec des propositions de capitulation et revint trois henres après. M. André, Lieutenant du 7e régiment, fut à la barque de l'ennemi, avec la permission de M. Montgomery, accompagné d'un tambour, pour savoir du Sr J. Bte Despins, qui avoit été fait prisonnier aussy à Longnenil, si ce que Lacoste avoit dit an major Preston étoit vrai, et la suspension d'armes fut continuée toute la journée, et le soir, le major Preston signa la capitulation avec M. Montgomery. Il fut accordé que quelques officiers iroient à Montréal pour chercher quelques hardes et linges pour les prisonniers. En conséquence quelques officiers des troupes avec J. B. Hervieux et la Magdelaine partirent pour cet effet.

3 Nov.—Le trois à dix heures du matin, on fit rendre les armes anx troupes et aux Canadiens qui avoient été pris dans les deux forts, devant deux compagnies de Bastonnois, cependant le général Montgomery laissa les épès aux officiers.

Pendant le siège de St-Jenn, qui a duré quavante cinq jours, il n'y a en que quatorze hommes de tués et morts de leurs blessures, dix-sept on dix-hoit d'estropiés et bras coupés et environ soixante de blessés légèrement.

Fin du Journal de Foucher.

LUCIEN HUOT.